

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
» » » 14 » six mois.  
» » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>e</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER et C<sup>e</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 10 décembre 1864.

### BULLETIN.

Le journal *la France* croit savoir que, pendant son séjour à Compiègne et à la suite de conversations avec le chef de l'État, le prince de Metternich aurait adressé à son gouvernement des dépêches tout à fait rassurantes.

Il est fort question aujourd'hui d'un article du *Constitutionnel* sur l'Italie. Dans ce travail, la question de Rome capitale est reléguée dans une lointaine perspective; le journal semi-officiel, par l'organe de son correspondant de Turin, va même jusqu'à dire que l'unité de l'Italie peut s'effectuer paisiblement en dehors de cette aspiration vers Rome qui fut le rêve de M. de Cavour; mais ce ne fut qu'un rêve.

Le général Ciaidini a prononcé, dans le sénat de Turin, un discours où il a démontré que Florence est la véritable et même la seule capitale militaire de l'Italie.

On annonce comme positif que, dans un conseil de guerre qui aurait été tenu tout récemment à Turin, il aurait été décidé que l'Italie ne désarmerait pas en présence des déclarations qui ont été faites au sein du Reichsrath autrichien. Cette décision ne surprendra personne, mais à côté de cette nouvelle qui est donnée comme positive par plusieurs journaux, une correspondance italienne prétend que le ministère de la guerre a résolu d'envoyer en congé illimité les militaires provinciaux de la classe 1859 des anciennes provinces de la Lombardie, des Romagnes, de l'Ombrie et des Marches.

D'un autre côté, on peut mettre en regard la déclaration faite, il y a quelques jours, par le ministre de la guerre, à Vienne. Ce ministre, même en présence de la triste situation des finances autrichiennes, reconnaît la nécessité de tenir l'armée prête à combattre, si une attaque, qui n'est peut-être pas éloignée se produit contre l'intégrité de l'Autriche.

Mais l'Autriche qui prétend ne menacer personne et se borner à empêcher qu'on l'attaque, se heurte contre des fantômes. Si l'Italie, qui menace tout le monde à tort et à travers, veut bouger, la France ne le veut pas; or, l'Italie ne marchera jamais seule, sous peine d'être écrasée.

Une dépêche de Turin, reproduite par les journaux du soir, annonce que le sénat italien a voté le transfert de la capitale à Florence par 134 voix contre 47.

J. REBOUX.

Nous lisons dans le *Bulletin de Paris* :

« On commente fort diversement à Bruxelles, l'envoi fait par S. M. Léopold d'une somme de 1,000 francs à l'association de Sainte-Barbe dont le but est de seconder les efforts du clergé pour procurer aux classes nécessiteuses des secours durant la maladie et, en cas de mort, un enterrement chrétien. S'il faut en croire une correspondance de Bruxelles, l'opposition parlementaire serait tellement émue de l'incident, qu'elle en voudrait faire l'objet d'une interpellation à la tribune. »

On écrit de New-York le 26 novembre :

Des renseignements puisés à des sources fédérales, portent que les confédérés ont fait contre Fayetteville une tentative infructueuse.

On concentre des troupes pour attaquer Sherman. Les habitants détruisent les ponts, interceptent les routes, et font tous leurs efforts pour retarder sa marche.

Les troupes sous les ordres de Howell-Gobb ont été renforcées par la milice de la Floride, de l'Alabama et de la Caroline du Sud.

La Chambre des représentants des Etats confédérés a confirmé les résolutions qui avaient été adoptées pour engager les confédérés à continuer la guerre jusqu'à ce que l'indépendance ait été conquise.

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 18 novembre 1864 :

Les steamers de New-York pour ce port

touchent pendant l'hiver à la Havane; nous avons par eux des nouvelles de Cuba, Santo-Domingo et Mexico.

Il paraît qu'il n'y avait pas la moindre exactitude dans la nouvelle que l'Impératrice du Mexique aurait été attaquée par des voleurs, à son retour de Sacabaya. L'Empereur est rentré à Mexico le 30 du mois dernier, enchanté de la cordiale réception qui lui avait été faite par les provinces. A Léon, deuxième ville de l'Empire à raison de sa population, il a été reçu par le général Uruga qui commandait dernièrement des troupes ennemies. Il paraît que Porfirio Dian se propose de défendre la ville d'Oajaca. D'après la *Prensa de la Havane*, les troupes de Dian ne dépassent pas 7,000 hommes. Mais sur ce nombre, il n'y a que 3,000 hommes en état de combattre dont 800 cavaliers.

Les correspondances et les journaux de Berlin abondent en détails sur la solennité militaire dont la rentrée des vainqueurs de Duppe dans la capitale de la Prusse a été l'occasion. Il y avait un demi-siècle environ que les armées prussiennes n'avaient respiré l'odeur de la poudre sur les champs de bataille; ne nous étonnons donc pas trop du prix qu'on attache sur les bords de la Sprée à la gloire moissonnée, de compte à demi avec l'Autriche, dans la guerre contre le Danemark. Chaque soldat, nous écrit-on de Berlin, portait au bout de son fusil, des couronnes de lauriers, de sorte que l'on aurait pu s'imaginer que l'on assistait à la scène de la forêt de Dulkan dans le *Macbeth* de Shakespeare.

Quel que soit l'éclat dont la fortune des armes entoure le front du vainqueur, la modération dans le succès est une des conditions que la morale des peuples civilisés impose aux héros belligérants. Eh bien! nous regrettons que les héros de Duppe n'aient pas usé avec plus de réserve des avantages que leur donnait la victoire. Ce regret que motivait déjà un grand nombre de faits connus du public européen depuis l'occupation du Schleswig et du Jutland par les Prussiens, s'accroît encore aujourd'hui en présence du tableau que nous présentent diverses correspondances de la situation actuelle du Schleswig. On reprochait amèrement aux Danois leurs procédés envers la population allemande des Duchés; en ce moment, les Allemands ont le tort d'user de représailles avec une rigueur peu en harmonie avec les senti-

ments de justice dont ils se piquaient. Les quelques feuilles du parti danois qui ont pu subsister, dit la *Gazette de Cologne*, sont soumises à la censure et les moindres allusions anti-allemandes sont impitoyablement rayées. D'autre part, la plupart des pasteurs danois ont été destitués et l'Eglise du Schleswig a été entièrement réorganisée au point de vue allemand. Sur le terrain corporel, la transformation n'est pas moins complète que sur le terrain spirituel. Les employés de l'ordre le plus inférieur ont été destitués en masse... cependant, les Danois n'ont destitués, dans le temps, qu'environ 150 ecclésiastiques, instituteurs et employés en tout...

Ainsi, à la honte de notre époque, certains gouvernements oublient qu'en matière de nationalité il faut savoir respecter, chez autrui, les droits que nous tenons à voir respecter à notre égard. Que dirions-nous encore, sinon qu'à Berlin comme à Vienne, on a peut-être trop compté sur l'attitude passive que d'autres puissances ont cru devoir prendre, dès l'origine du conflit entre l'Allemagne et le Danemark... HAVAS.

### Italie.

Nous reproduisons, d'après la *Gazette officielle* du royaume (du 7 décembre), plusieurs fragments du discours prononcé dans la séance du sénat du 5 décembre par M. Lanza, ministre de l'intérieur :

Après avoir examiné avec impartialité et maturité la signification de la convention du 15 septembre, le ministère, à l'unanimité, a acquis la profonde conviction que cette convention était avantageuse aux intérêts de l'Italie. Le ministère porte cette conviction devant le parlement et c'est ce qui le décide à la soutenir énergiquement.

En ce qui touche l'indépendance, la liberté et la dignité de la Papauté, nous avons déclaré vouloir et nous voulons agir de concert avec la France, parce que la France est une des premières puissances catholiques, parce que la France, à raison de la part déjà prise à la résurrection italienne, avec la puissante assistance qu'elle a donnée au triomphe de notre cause, était évidemment appelée à traiter et à discuter avec l'Italie cette très grave question; j'ajoute aussi, parce que c'est là l'unique moyen d'éloigner la coalition et d'empêcher que d'autres puissances, non-seulement

non amies, mais encore ennemies de l'Italie puissent se mêler de cette question.

Messieurs les sénateurs, s'il est une leue, une étoile qui puisse nous guider dans le labyrinthe de la solution du problème de la question romaine, c'est le mot prononcé par le comte de Cavour, à jamais regretté : L'église libre dans un Etat libre. Voilà bien la véritable formule qui renferme en elle le germe de la solution de la question romaine.

Ce principe renferme une grande pensée, la pensée consistant à vouloir que l'église demeure libre et non assujettie au pouvoir politique, et, pour assurer la réalisation de ce principe sacré, il n'est pas de concession et d'engagements réciproques qui ne puisse et doivent être adoptés.

La convention a pour nous un grand avantage, c'est de faire cesser l'intervention armée, non pas seulement de la France, mais encore de toute autre puissance.

La France et l'Italie seront parfaitement d'accord sur les trois grands principes qui renferment les germes de la civilisation, de l'indépendance et de la liberté des peuples; à savoir : nationalité, non intervention, assentiment des peuples.

Mais, ont dit quelques orateurs, la France se réserve une complète liberté d'action dans certaines éventualités, et dans cette liberté d'action il leur plaît de voir une intervention directe et armée.

Avant tout, constatons qu'il y a danger à se lancer dans les conjectures et dans les hypothèses sur les éventualités futures des traités. Si d'une part la France se réserve la liberté d'action, d'autre part, l'Italie se réserve également la liberté d'action, elle l'a déclaré. Les intérêts sont sauvegardés des deux côtés.

Assurément le passé nous donne le droit de présumer que l'accord politique qui a conduit la France et l'Italie au point où elles sont, continuera d'exister dans les éventualités de l'avenir, attendu que, je le répète, les principes sont communs.

Messieurs les sénateurs, vous comprenez, je l'espère qu'il n'est de l'intérêt de l'Italie ni de repousser l'alliance française, ni d'isoler la patrie, ni de courir le risque de laisser échapper une bonne occasion de résoudre la question romaine et de réaliser l'indépendance italienne.

Ne l'oublions pas, messieurs les sénateurs, nous avons besoin de rassembler toutes nos forces (*viribus unitis*); et il vous plairait de dépenser toutes les forces vives du pays dans de stériles oppositions, suscitant au gouvernement des embarras nouveaux, oh ! alors, je ne saurais plus

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 11 DÉCEMBRE 1864

### DOUCEUR

FAIT MIEUX QUE VIOLENCE

(Suite et fin)

« Quand après deux mois d'un siège terrible, dit le comte, nos canons avaient enfin ébranlé les murailles de la forteresse de Fridberg, à dix heures un quart du soir, vous avez escaladé avec vos cuirassiers une brèche de ces murailles fumantes. Une nuit sombre couvrait les remparts, où les phares tombés avec les hommes étaient éteints dans le sang. Mais comme vous mettiez le pied sur cette plate-forme, monceau de débris et de morts, les derniers coups des batteries ennemies partaient encore. Et à ces éclairs du bronze vous m'avez vu, monsieur !... Vêtus là l'entré avant vous ! »

Montbrun pâle, atterré, s'appuya contre un tronc d'arbre.

« J'étais là, reprit le comte. Par un autre côté de la citadelle, une brèche m'avait ouvert passage. Et, à la tête de mes soldats, j'étais monté à l'assaut le premier.

Un silence suivit encore ces paroles du comte.

« Le général Chabrol, reprit-il, m'avait vu pénétrer dans la forteresse. Il était venu sur mes pas, par le chemin que je frayais devant lui, au milieu des boulets et des pierres croulantes... Le général était blessé à mort. Il écrivit cependant quelques lignes dans lesquelles, jugeant de l'importance de cette prise de Fridberg, d'où dépendait peut-être le destin de la guerre, il attestait que j'étais monté sur les remparts le premier, établissant ainsi ce fait d'armes, que je devais à mon bonheur et à mon courage... Et dans la nuit, il expira sur les remparts conquis.

« Vous, monsieur Montbrun, aussitôt de retour en France, vous courez revendiquer la récompense promise au plus hardi soldat... Vous mentez en disant qu'elle vous appartient... Mais, le général Chabrol est mort... que vous importe de mentir quand on ne peut victorieusement vous confondre !... Un ami puissant vous soutient, et le roi vous accorde le titre promis, sur la seule foi de votre parole.

« Oh ! quand on a comme vous fourni toute une vie de combats glorieux, ce n'est rien qu'il y manque un succès : mais voler ce succès est une honte éternelle !... Comment avez-vous pu, à tant de jours d'éclat, vouloir joindre un triomphe mensonger ! C'était soniller par lui tous vos exploits réels... C'était une bassesse inouïe dans l'armée, et dont aurait rougi le moindre soldat marchant depuis deux jours sous les drapeaux.

« Mais au milieu de votre indigne bonheur, ma lettre est venue vous accabler, n'est-ce pas ! Vous l'avez reçue en route, comme vous veniez prendre possession de cette terre. Je vous disais que les dernières

lignes tracées par le général mourant attestaient mes droits et votre infamie, et que cette attestation serait dans quelques jours sous les yeux du roi... c'est alors... »

« Eh bien ! oui ! s'écria Montbrun se relevant de son accablement dans un éclat de colère, oui, c'est alors que j'ai couru au-devant de vos pas, que je vous ai demandé un combat entre nous... un combat à mort, car il fallait que cette preuve fût anéantie, que votre voix qui pouvait m'accuser fût éteinte pour toujours, ou que moi-même je fusse abîmé sous la terre... Je vous l'ai demandé ce combat avec prières, avec rage, avec tous les cris de mon âme déchirée... Vous l'avez refusé... et dans la nuit... »

« Oh ! ne cherchez pas d'excuse dans les ténèbres... C'est bien le coup d'un assassin qui vous avez porté... J'ai entendu ces mots vibrer à mon oreille : Tu ne veux pas te battre, eh bien meurs !... J'ai senti le froid du fer... et tout s'est effacé... »

« Moment affreux ! — Et après cela... étrange destinée !... c'est votre fille qui, voyant sur la route un homme sans connaissance, a voulu le secourir... Celui que vous aviez frappé, Montbrun, c'était votre fille qui venait le rendre à la vie.

« Et quelle autre eût pu le faire... sous mes yeux ! Oh ! rappeler à la vie celui !... Celui qui devait vous convaincre, aux yeux de tous, d'imposture et d'assassinat. — Vous le voyez bien, c'était pour moi le déshonneur, l'échafaud... Et pourtant, je l'ai fait en cédant à l'ascendant suprême de ma fille... angélique enfant qui me domine... Lorsque le hasard m'a ramené sur cette route d'où j'avais fui épouvanté, je vous ai laissé transporter sous ce toit même, parce que ma fille le voulait ! je

vous ai laissé revenir à l'existence triomphant, armé contre moi, bien plus dangereux qu'avant ce moment horrible, parce que ma fille le voulait, et que je plie malgré moi devant le charme suprême qui entoure mon enfant comme une auréole invisible !... Maintenant... Eh bien, je me résigne encore... je subirai les conséquences de cette terrible fatalité, puisque ma fille l'a voulu ! »

Et Montbrun faiblissant, anéanti, se soutenait à peine contre le tronc de l'arbre.

Il dit encore d'une voix sourde, en se parlant à lui-même :

« O ma fille ! Dieu m'est témoin que c'est pour elle... Oui, par une folle ambition pour elle que j'ai commis la première faute... Et c'est par elle aussi que viendra la punition... Dieu est juste.

« Et que comptez-vous faire ? demanda le comte de Paulmy.

« Que voulez-vous que je fasse ? dit Montbrun ; je suis perdu, puisque vous vivez.

« Oui. — Le jour vous est rendu, vos yeux se sont ouverts, votre voix s'est ranimée, vous possédez encore cette preuve qui m'accable.

— La lettre du général ; elle est sur moi.

— Tout cela... c'est la mort.

— Et la honte sur votre nom.

— Allez, suivez votre œuvre de vengeance.

— C'est une juste réparation... Votre arrêt prononcé au conseil de guerre doit servir d'exemple.

— Je vous jure, cependant, que je ne le subirai pas.

— Comment ?

— Ni la dégradation militaire, ni la condamnation du conseil ne m'atteindront. Il

est toujours une voie pour se soustraire à l'approbation, et je m'y précipiterai.

« Laquelle ! — La mort... la mort qui d'un coupable vient faire un malheureux... Quand le canon d'un pistolet aura été déchargé par moi sur mon front, on n'osera plus me maudire... Le sang lave tout... et le monde pardonne à qui se fait justice lui-même. »

Après ces mots, prononcés avec une force supérieure, Montbrun sortit précipitamment de l'allée de charmie, et monta s'enfermer dans sa chambre.

Le lendemain, Juliette, éveillée avec le soleil, allait avec lui visiter les fleurs du parterre encore enveloppées dans leurs flots de rosée.

La jeune fille, à cette heure matinale, fut extrêmement étonnée de voir descendre de la terrasse son malade, déjà tout habillé. Il était bien pâle et faible encore, mais il portait sur son beau et noble visage l'empreinte d'une résolution ferme, qui sans doute suppléait à ses forces.

Le comte de Paulmy, tenant une enveloppe de papier à la main, s'approcha de Juliette.

« Mademoiselle, dit-il, je vous dois beaucoup, vous m'avez sauvé la vie. Et de ces jours de souffrance qui devaient suivre ma blessure, vous avez fait des jours d'enchantement que je n'oublierai jamais. »

Juliette n'osa répondre ; une sorte de solennité répandue sur les traits du comte retenait sa voix.

« Mais tout le bien que vous m'avez fait, continua-t-il, vous sentez, n'est-ce pas, que je le rende à votre père ? »

« Oh ! dit la jeune fille, son bonheur m'est plus cher que le mien. »

« Eh bien, reprit le comte, en tendant